

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE LIMOGES

2, cours Bugeaud

CS40410

87011 LIMOGES cedex

Téléphone : 05.55.33.91.55

Télécopie : 05.55.33.91.60

E24000022 / 87

Monsieur le Maire  
COMMUNE DE ROYERES  
2 place de la Mairie  
87400 ROYERES

Affaire suivie par : Mme E. CATHELIN  
enquetes-publiques.ta-limoges@juradm.fr  
Tel : 05-55-33-91-59

Dossier n° : E24000022 / 87 DP PLU  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

**Objet** : enquête publique portant sur le projet de déclaration de projet n° 1 valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de ladite commune.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Jean-Marc VIARRE, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Guy JOUSSAIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

**Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris :**

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,



Anne BLANCHON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

27/03/2024

N° E24000022 /87 DP PLU

Le Vice-Président du tribunal administratif

**Décision désignation commission ou commissaire du 27/03/2024**

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 15/03/2024, la lettre par laquelle le maire de la commune de Royères demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique portant sur le projet de déclaration de projet n° 1 valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de ladite commune ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la décision du président du tribunal administratif de Limoges en date du 2 septembre 2023 donnant à M. Nicolas Normand, vice-président, délégation à l'effet de procéder aux désignations des commissaires enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1** : Monsieur Jean-Marc VIARRE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Guy JOUSSAIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

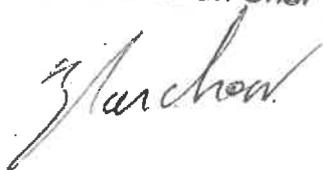
**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

.../...

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la commune de Royères, à Monsieur Jean-Marc VIARRE et à Monsieur Guy JOUSSAIN.

Fait à Limoges, le 27/03/2024

**Pour Expédition Conforme**  
**Le Greffier en Chef**



Le Vice-Président,

Nicolas NORMAND